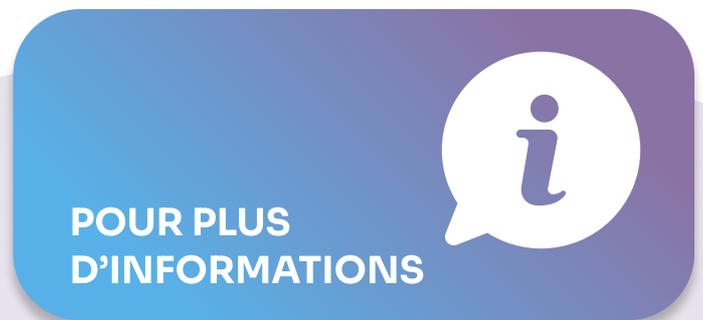


# 2025 2027



## QUALIFICATION CHEFS D'ÉTABLISSEMENT



# PRÉSENTATION

## LÉGITIMITÉ ET SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

La loi d'orientation agricole de 1960 est l'acte de naissance de l'enseignement agricole moderne qui consacre la tutelle exclusive du Ministère de l'Agriculture sur l'enseignement agricole.

L'enseignement agricole est une composante du système éducatif général, sans être toutefois une copie de l'enseignement classique du point de vue de sa pédagogie.

Une des spécificités majeures de cet enseignement est l'existence de six missions qui lui sont assignées :

- Formation générale, technologique et professionnelle, initiale et continue,
- Animation et développement des territoires,
- Contribution aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée,
- Participation à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.
- Insertion scolaire, sociale et professionnelle.
- Développement des compétences en matière de transitions climatiques et environnementale

## PRISE DE FONCTION ET MONTÉE EN COMPÉTENCES

L'arrêté ministériel du 22 octobre 2004, en cours d'actualisation, pose comme obligatoire l'obtention d'une qualification pour diriger un établissement agricole privé, quel qu'il soit. Quel sens politique est-il donné à cet arrêté ?

Imposer une attestation de qualification aux directeurs des établissements privés c'est :

- Reconnaître la participation des établissements sous contrat avec l'Etat au service public d'éducation et de formation
- Rejoindre ce qui est attendu des compétences des directeurs de tout établissement agricole, public et privé
- Exiger une qualité de la formation dispensée aux chefs d'établissement pour accompagner la montée en compétences

Ainsi, l'arrêté ministériel acte la co-responsabilité entre le Ministère qui atteste de la qualification du directeur et l'institut de formation qui a la responsabilité de former les directeurs nouvellement recrutés, à partir d'un positionnement.

Se former tout en étant en poste est souvent vécu comme contraignant et exigeant. Pour autant, le Ministère préconise un processus fort permettant la montée en compétences : confrontation entre expérience de terrain et prise de recul, analyse de situations et échange avec ses pairs.

Cette alternance guide les premiers pas pour favoriser l'entrée dans le métier.

Le parcours de formation tient compte des besoins actuels et participe au développement de compétences :

- Générales telles qu'attendues à l'Education Nationale
- Spécifiques à une direction d'un établissement agricole : prise en compte des 6 missions de l'enseignement agricole.

Par délégation, le chef d'établissement CNEAP est garant du respect du contrat avec l'Etat tant dans ses prescriptions pédagogiques que dans la gestion des personnels.

---

Les étapes de ce parcours sont définies dans l'arrêté du 22 octobre 2004 relatif à l'attestation de qualification exigée des directeurs des établissements privés d'enseignement technique agricole mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural. L'IFEAP a pour mission de piloter ce parcours de formation d'appui à la prise de poste, préparant à la qualification professionnelle.

## MODALITÉS DE LA FORMATION

Le parcours de formation “Appui à la prise de poste, préparant à la qualification professionnelle” concerne tout nouveau chef d'établissement d'un établissement catholique de l'enseignement agricole à la rentrée 2025 (n'ayant exercé ce type de responsabilité durant les cinq dernières années).

La formation vise à accompagner un processus de prise de responsabilité et prépare à un changement de métier et/ou un changement d'environnement en particulier institutionnel. Ainsi, la formation doit être à même d'accueillir 4 profils types de nouveaux chefs d'établissement CNEAP : le dirigeant débutant, le dirigeant ex adjoint dans un établissement de l'enseignement agricole, le dirigeant Éducation Nationale expérimenté, le dirigeant ex responsable dans un environnement professionnel autre.

Ainsi, le parcours, pensé dans sa globalité, vise à former une prise de responsabilité récente dans le cadre d'un nouveau contexte professionnel. L'étape de positionnement, exigée dans l'arrêté de 2004, instituée en début de parcours prend en compte les acquis des personnes et aboutit à la formalisation d'un parcours individualisé cohérent au regard des 4 profils types identifiés. Néanmoins, certaines Unités de Formation sont dites de « tronc commun » et demeurent incontournables quels que soient les acquis des personnes puisqu'elles garantissent la construction d'une culture commune et une posture de veille essentielles.

3 principes président tout au long du parcours : outillage, discernement et analyse réflexive. Ils conditionnent la montée en compétences, le développement professionnel et la construction de l'identité professionnelle. Ce parcours professionnalisant permet, in fine, de dépasser le pilotage d'un établissement singulier pour incarner la mission de direction d'un établissement agricole privé.

Parallèlement, un parcours d'accompagnement à la montée en compétences de soft skills sera proposé aux chefs d'établissement afin d'asseoir les gestes professionnels dans leur vision systémique.

## PUBLIC VISÉ

Le parcours de formation “Appui à la prise de poste, préparant à la qualification professionnelle” concerne tout nouveau chef d'établissement d'un établissement catholique de l'enseignement agricole à la rentrée 2025 (n'ayant exercé ce type de responsabilité durant les cinq dernières années).

## POSITIONNEMENT ET JURY DE QUALIFICATION

### POSITIONNEMENT

PARIS / ANGERS

#### Réaliser un positionnement en vue de définir le parcours individuel de formation

Dossier de positionnement - à transmettre à l'IFEAP pour le **8 septembre 2025**

**Accueil des nouveaux chefs d'établissements le lundi 29 septembre 2025 à Paris**

Écrit - **Mardi 30 septembre 2025 de 17h30 à 19h30 à Paris**

Entretien - **Jeudi 2 octobre ou vendredi 3 octobre 2025 à Angers**

### JURY DE QUALIFICATION

ANGERS

#### Apporter la preuve de ses compétences sur toutes les facettes de la fonction de chef d'établissement EAP

Réaliser un exposé de 10 minutes

Traiter un entretien de 35 minutes conduit par les membres du jury de la commission

traiter un cas concret de 15 minutes

Prévu en mai 2027

## PENDANT LA FORMATION

Écrit professionnel

Présenter, analyser, diagnostiquer, projeter, définir des orientations et programmer des actions appropriées à la situation de l'établissement dirigé  
Définir et expliciter la stratégie circonstanciée du chef d'établissement

Accompagnement individuel

Points d'étape réguliers par l'IFEAP dans l'élaboration de l'écrit professionnel

# DOMAINES DE FORMATION

**Le parcours de formation est construit à partir de 6 Unités de Formation (UF) : 48,5 jours répartis sur 2 ans (46 jours en présentiel et 2,5 jours en FOAD)**

Il peut être complété de stages en établissement ou en entreprise selon le positionnement de chacun.

	INTITULÉ & DURÉE		ANNÉE
UF 1	Mission et spécificités de l'enseignement agricole privé 13 jours	UF 1.1 - Contexte institutionnel et territorial des établissements du CNEAP (5 jrs)	1 & 2
		UF 1.2 - Mission et engagement du Chef d'établissement du CNEAP (3 jrs)	2
		UF 1.3 - Séminaire UNEAP (5 jrs)	1 & 2
UF 2	Pilotage éducatif et pédagogique 6 jours	UF 2.1 - Pilotage d'une ambition éducative et pédagogique (2 jrs)	2
		UF 2.2 - Management de la formation initiale scolaire temps plein	1
		UF 2.3 - Management de la formation par apprentissage	1
		UF 2.4 - Management de la formation continue	1
UF 3	L'établissement engagé dans ses territoires 9,5 jrs dont 0,5 jr en FOAD	UF 3.1 - Méthodologie du diagnostic d'un établissement (2,5 jrs dont 0,5 jr FOAD)	1
		UF 3.2 - Données et dynamiques des territoires (2,5 jrs)	1
		UF 3.3 - Elaboration et pilotage du projet d'établissement (2,5 jrs)	2
		UF 3.4 - Les politiques publiques du MASA en contexte (2 jrs)	2
UF 4	Efficience managériale et éthique 6,5 jrs	UF 4.1 - Posture et prise de fonction (0,5 jr)	1
		UF 4.2 - Efficience managériale et stature du dirigeant (3,5 jrs)	1
		UF 4.3 - Dialogue social au service d'un management éthique et porteur de sens (2,5 jrs)	2
UF 5	Gestion et administration d'un établissement 6,5 jrs	UF 5.1 - UF 5.2 - UF 5.3 - Gestion des personnels dans le cadre du contrat Etat-AOR-4 jrs	1
		UF 5.4 - Efficience du fonctionnement interne de l'établissement (2,5 jrs)	2
UF 6	Gestion économique et financière 7 jrs dont 2 jrs en FOAD	UF 6.1 - Bases de la comptabilité (FOAD) (2 jrs)	1
		UF 6.2 - Gestion économique et financière d'un établissement (3 jrs)	1
		UF 6.3 - Méthodologie du diagnostic économique et financier de l'établissement dirigé (2 jrs)	1

Sur fond grisé - UF du parcours commun pour tous les participants à cette formation

# UNITÉS DE FORMATION



## MISSIONS ET SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ INVESTIR SA MISSION DE CHEF D'ÉTABLISSEMENT DU CNEAP - 13 JOURS DE TRONC COMMUN

UF 1

Cette unité de formation se compose de 3 parties :

- UF 1.1 : Contexte institutionnel et territorial des établissements du CNEAP
- UF 1.2 : Mission et engagement du chef d'établissement du CNEAP
- UF 1.3 : Séminaire UNEAP

### UF 1.1 : Contexte institutionnel et territorial des établissements du CNEAP

- S'approprier le parcours de formation qualifiant
  - Identifier les missions attribuées par le Ministère aux établissements et les projets institutionnels du CNEAP et de l'Enseignement Catholique
  - Repérer la structuration et l'organisation de l'Enseignement Catholique selon les niveaux de projet : SGEC, tutelle diocésaine ou congréganiste et CNEAP
  - Interpréter les statuts de l'Association Responsable de la gestion d'un établissement et les prérogatives du conseil d'administration
  - Repérer la structuration et l'organisation de l'enseignement agricole selon les trois niveaux de projet : national, régional, établissement
- Année 1 - 4,5 jours en septembre et octobre  
Année 2 - 0,5 jour en janvier

### UF 1.2 : Mission et engagement du chef d'établissement du CNEAP

- Se sensibiliser aux procédures à mener face aux situations complexes en milieu scolaire
  - Connaître le champ de la responsabilité du chef d'établissement
- Année 2 - octobre/novembre - 0,5 j  
Année 2 - octobre et février - 2,5 j

### UF 1.3 : Séminaire UNEAP

- 2 fois 2,5 jours en octobre / novembre

## PILOTAGE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE - 6 JOURS DONT 2 JOURS DE TRONC COMMUN

UF 2

Cette unité de formation se compose de 4 parties :

- UF 2.1 : Pilotage d'une ambition éducative et pédagogique
- UF 2.2 : Management de la formation initiale scolaire temps plein
- UF 2.3 : Management de la formation par apprentissage
- UF 2.4 : Management de la formation continue

### UF 2.1 : Pilotage d'une ambition éducative et pédagogique - 2 jrs de tronc commun - 2ème année

- S'approprier les fondamentaux de l'action éducative
- Cultiver la dimension éducative dans l'exercice de sa mission
- Être en veille éducative sur les évolutions sociétales des jeunes et des familles
- Ancrer le projet éducatif à l'Évangile
- Intégrer le projet numérique
- S'ouvrir à l'international et à l'éducation au développement

### UF 2.2 : Management de la formation initiale scolaire temps plein - 1ère année

- S'approprier les spécificités pédagogiques de l'enseignement agricole
- Définir le projet pédagogique

### UF 2.3 : Management de la formation par apprentissage - 1ère année

- Repérer les acteurs propres au contexte de la formation par apprentissage
- Cerner le schéma financier
- Identifier la stratégie pour développer la formation par apprentissage

### UF 2.4 : Management de la formation continue - 1ère année

- Identifier les acteurs du contexte de la formation continue
- Cerner le schéma de financement
- Identifier la stratégie pour développer la formation continue
- Identifier la stratégie commerciale et/ou de communication

# UNITÉS DE FORMATION



## L'ÉTABLISSEMENT ENGAGÉ DANS SES TERRITOIRES – 9,5 JOURS DONT 0,5 JOUR EN FOAD ET 2 JOURS DE TRONC COMMUN

UF 3

Cette unité de formation se compose de 5 parties :

- UF 3.1 : Méthodologie du diagnostic d'un établissement
- UF 3.2 : Données et dynamiques des territoires
- UF 3.3 : Elaboration et pilotage du projet d'établissement
- UF 3.4 : Les politiques publiques du MASA en contexte

### **UF 3.1 : Méthodologie du diagnostic d'un établissement – 2,5 j dont 0,5 j FOAD – Année 1**

- Acquérir une démarche pour réaliser le diagnostic d'un établissement
- Développer ses compétences pour analyser et problématiser le fonctionnement global d'un établissement
- Définir des orientations et programmer des actions en conséquence

### **UF 3.2 : Données et dynamiques des territoires – 2,5 j – Année 1**

- Maîtriser l'essentiel de la mutation des territoires : réforme des collectivités et nouveaux jeux d'acteurs
- Imaginer des projets et des partenariats territoriaux opérationnels pour l'établissement dirigé
- Réunir les conditions de veille stratégique, économique et scientifique

### **UF 3.3 : Elaboration et pilotage du projet d'établissement – 2,5 j – Année 2**

- Inscrire le projet d'établissement dans les orientations nationales, régionales et institutionnelles
- Comprendre les différentes étapes de la conduite du projet d'établissement
- Animer l'équipe de gouvernance et mobiliser les membres de la communauté éducative
- Adapter la communication

### **UF 3.4 : Les politiques publiques du MASA en contexte – 2 j – Année 2**

- Se saisir des politiques publiques du MASA pour les faire vivre en contexte

## EFFICIENCE MANAGÉRIALE ET ÉTHIQUE – 6,5 JOURS DONT 3 JOURS DE TRONC COMMUN

UF 4

Cette unité de formation se compose de 3 parties :

- UF 4.1 : Posture et prise de fonction
- UF 4.2 : Efficience managériale et stature du dirigeant
- UF 4.3 : Dialogue social au service d'un management dans un cadre éthique et porteur de sens

### **UF 4.1 : Posture et prise de fonction – 0,5 j de tronc commun en semaine d'accueil – Année 1**

- Développer sa posture pour obtenir la stature de la fonction

### **UF 4.2 : Efficience managériale et stature du dirigeant – 3,5 j – Année 1**

- Analyser les problèmes et les dysfonctionnements existants
- Reconnaître et anticiper les situations à risques ; identifier les indicateurs d'alertes
- Définir sa stratégie managériale et ses tactiques
- Modifier ses comportements et attitudes pour répondre aux attendus de la fonction et celles de ses collaborateurs
- Se faire comprendre
- Obtenir des résultats et utiliser les outils du management qui concourent à l'efficience

### **UF 4.3 : TC – Dialogue social au service d'un management dans un cadre éthique et porteur de sens – 2,5 j – Année 2**

- Gérer les organisations syndicales et le CSE comme outils de pilotage
- Conduire le dialogue social comme leviers d'action
- Intégrer la GPEC et le plan de développement des compétences
- Décider dans le respect des personnes
- Gérer les situations de tension dans le cadre du dialogue social

# UNITÉS DE FORMATION



## GESTION ET ADMINISTRATION D'UN ÉTABLISSEMENT – 6,5 JOURS

UF 5

Cette unité de formation se compose de 4 parties :

- UF 5.1 : La gestion des personnels de droit public
- UF 5.2 : La gestion des personnels de droit privé
- UF 5.3 : Appréhender le fonctionnement et le rôle du Comité Social Economique
- UF 5.4 : Efficience du fonctionnement interne de l'établissement

UF 5.1 : La gestion des personnels de droit public - 1,5 jr - Année 1

- Maîtriser le contrat Etat-enseignant, les conditions de recrutement, la proposition au contrat, les relations avec le SRFD
- Appréhender la gestion concrète des personnels de droit public

UF 5.2 : La gestion des personnels de droit privé - 1,5 jr - Année 1

- Repérer les éléments constitutifs du droit du travail dans les établissements
- Comprendre les conventions collectives et la modulation du temps de travail
- Appréhender la gestion concrète des personnels de droit privé

UF 5.3 : Le fonctionnement et le rôle du Comité Social Economique - 1 jr - Année 1

- Appréhender le fonctionnement et le rôle du Comité Social Economique
- S'appropriier les particularités de la représentation du personnel dans les établissements privés

UF 5.4 : Efficience du fonctionnement interne de l'établissement - 2,5 jours - Année 2

- Se doter des outils de suivi et de contrôle pour garantir le bon fonctionnement interne d'un établissement
- Adapter l'organisation et le pilotage global en conséquence

## GESTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE – 7,5 JOURS DONT 2 JOURS EN FOAD

UF 6

Cette unité de formation se compose de 3 parties :

- UF 6.1 : Bases de la comptabilité
- UF 6.2 : Gestion économique et financière d'un établissement
- UF 6.3 : Méthodologie du diagnostic économique et financier de l'établissement dirigé

UF 6.1 – Bases de la comptabilité – FOAD – 2,5 jours

- Connaître les notions essentielles de la comptabilité
- Identifier l'objet des comptes annuels (compte de résultat, bilan et annexes)

UF 6.2 – Gestion économique et financière d'un établissement – Année 1 – 3 jours

- Situer la responsabilité du chef d'établissement et celle de l'association
- Identifier les dispositions s'appliquant aux établissements dont les AOR sont signataires du contrat avec l'Etat
- Repérer les principes d'élaboration d'un budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement
- Appréhender les éléments essentiels de la gestion financière et économique d'un établissement

UF 6.3 – Méthodologie du diagnostic économique et financier de l'établissement dirigé – Année 2 – 2 jours

- Identifier les indicateurs de gestion et les ratios financiers
- S'appropriier les outils du diagnostic financier à partir de cas concrets
- Transférer la démarche à l'établissement dirigé

# CALENDRIER 2025-2026

ANNÉE 1 - 2025-2026	LIEUX	UNITÉS DE FORMATION
<b>Septembre 2025</b> 17 septembre de 14h00 à 17h30	Classe virtuelle	UF 4.1 : Posture et prise de fonction
<b>Septembre/Octobre 2025</b> du lundi 29 septembre au mercredi 1er octobre	Paris	UF 1.1 : L'Enseignement Catholique : Missions et vie institutionnelles
<b>Octobre 2025</b> du jeudi 2 au vendredi 3 octobre	Angers	UF 1.1 : Contexte institutionnel et territorial des établissements du CNEAP UF 1.2 : Mission et engagement du Chef d'établissement du CNEAP
		Accompagnement : Confiance en soi (0,5 jour)
<b>Novembre 2025</b> du mercredi 5 au vendredi 7	Arras	UF 1.3 : Séminaire UNEAP
Du mardi 25 à 9h00 au vendredi 28 à 16h30	Paris	UF 5.1, 5.2 et 5.3 : Gestion des personnels dans le cadre du contrat Etat - AOR
<b>Novembre/Décembre 2025</b> Du 24 novembre au 8 décembre	FOAD	UF 6.1 : Bases de la comptabilité
	Classe virtuelle	UF 6.1 : Bases de la comptabilité
	Angers	UF 6.2 : Gestion économique et financière d'un établissement
Vendredi 12 (matin)	Angers	Accompagnement : assertivité – bimodalité
<b>Janvier 2026</b> Du mardi 13 à 8h30 au vendredi 16 à 12h00	Angers	UF 4.2 : Efficience managériale et stature du dirigeant
<b>Janvier/Février 2026</b> Du 24 janvier au 23 février	FOAD	UF 3.1 : Méthodologie du diagnostic d'établissement
<b>Février 2026</b> Du mardi 24 à 9h00 au mercredi 25 à 17h00	Angers	UF 3.1 : Méthodologie du diagnostic d'établissement
Jeudi 26	Angers	Oral BC5 : Management administratif, économique, financier, matériel et immobilier
<b>Mars 2026</b> Du lundi 16 à 14h00 au jeudi 19 à 17h00	Angers	UF 2.2, 2.3, 2.4 : Management de la formation
Vendredi 20 (matin)	Angers	Accompagnement : Gestion du stress
<b>Avril 2026</b> Du mardi 21 à 14h00 au jeudi 23 à 15h30	Paris	UF 3.2 : Données et dynamiques des territoires
<b>Juin 2026</b> Du mercredi 10 à 9h00 au jeudi 11 à 16h00	Angers	UF 6.3 : Méthodologie du diagnostic économique et financier de l'établissement dirigé



  Formation "Appui à la prise de poste, préparant à la qualification professionnelle" – Tronc commun  
  Dispositif d'accompagnement – hors formation qualifiante – sur inscription  
  Evaluations du Titre de Dirigeant EC – hors formation qualifiante – sur inscription  
  UF susceptibles d'être intégrées au parcours individuel de formation

## ACCÈS & COÛT

- ▶ Inscription IFEAP et préparation du positionnement :
  - Un dossier administratif du chef d'établissement avec fiche d'inscription signée du Président de l'AOR (Association ou Organisme Responsable) à renvoyer à l'IFEAP
  - Un dossier « Préparer le positionnement » à compléter par le chef d'établissement.
- ▶ Coût de la formation :

Les frais pédagogiques sont imputés à la subvention versée à l'IFEAP par le Ministère chargé de l'Agriculture.
- ▶ Hébergement, déplacements :
  - Frais de déplacement : indemnisation par l'IFEAP (fonds Ministère) sur la base, à titre indicatif, de 0.20 €/km pour la distance la plus courte entre l'établissement et le lieu de formation (<http://www.viamichelin.com>).
  - Frais de déplacement (au-delà de l'indemnisation IFEAP), frais d'hébergement, de restauration : vous pouvez éventuellement solliciter votre OPCO.

## CHIFFRES (PROMOS 2021-2025)

**97%** <sup>\*</sup> est le taux de satisfaction des stagiaires

\*à chaud

---

**57** inscrits

## CONTACT IFEAP



Directeur de l'IFEAP :  
**Damien BLANCHARD**

06 64 27 60 88 |  
[damien.blanchard@ifeap.cneap.fr](mailto:damien.blanchard@ifeap.cneap.fr)

Contact administratif :  
**Fabienne COUSIN**

02 41 25 78 14 |  
[fabienne.cousin@ifeap.cneap.fr](mailto:fabienne.cousin@ifeap.cneap.fr)



Référente handicap : **Valérie BENTI** | [valerie.benti@ifeap.cneap.fr](mailto:valerie.benti@ifeap.cneap.fr)